



COMPTE RENDU

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

DU

18 Juin 2022

OUVERTURE DE SEANCE : 9 HEURES 05

Etaient présents : Messieurs CLEMENT Benoit, LE MARQUAND Alexandre, MOHAMED André, MONTEL Jonathan, PATE Sébastien, THIERRY Michael, VOLTZ Daniel
Melle CAILLER Aurélie

Excusés : /

Absents: Monsieur BILLAS David

Pouvoirs: /

SOIT : 8 Personnes du Comité Directeur
0 Personnes excusées
1 Personne absente

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR (support de la réunion en pièce jointe)

- Ouverture par le Président du CMTB
- Tour de table
- Organigramme
 - Démission de Monsieur Nicolas Meyer
 - Révocation pour trois absences consécutives ou demandée par le président (article 2.2.5 des statuts)
 - Création, suppression, redéfinition de certains postes
 - Election pour les postes vacants
- Vote du texte de la RGPD
- Trésorerie
 - Appel à projet de l'Association de Billard de Varennes-en-Argonne
 - Demande de participation aux frais des compétiteurs
 - Budget prévisionnel 2022-2023

- Questionnaire "compétiteur"
- Site internet
- Questions diverses
 - Tour de France des femmes le 28 juillet 2022
 - CMTB d'or
 - Questionnaire "Baromètre"
 - Prochaines échéances (sportive, réunion de rentrée)

1/ Ouverture par le Président du CMTB

Le Président commence la réunion par le décès de Monsieur Philippe Lacroix, Président du Sport Athlétique Verdun Section Billard et membre du Comité Directeur du CMTB, comme annoncé par mail aux clubs le 14 juin 2022. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Le Président fait le point sur l'évolution du nombre de licenciés dans les clubs du CMTB (voir document en pièce jointe), puis sur la situation dans chacun des clubs du CMTB. Les clubs de Commercy et Varennes-en-Argonne sont très dynamiques grâce au blackball, le club de Bar-le-Duc grâce à l'école de billard. Les clubs de Saint-Dizier, et Saint-Mihiel stagnent en termes de licenciés. Les clubs de Ligny-en-Barrois et Verdun sont dans une situation préoccupante du fait du très faible nombre de licenciés. Le club de Ligny-en-Barrois a toutefois une volonté de promouvoir le billard au travers de partenariat avec le collège et les comités d'entreprise.

Le CMTB compte actuellement 14 formateurs (dont 1 initiateur) en billard à poches et 11 en carambole. Cette année, des stages "formateur" seront organisés au carambole et au billard à poches afin d'accroître le nombre de formateurs dans les clubs du CMTB.

En ce qui concerne les arbitres du CMTB, les futurs stages "compétiteurs" intégreront une sensibilisation à l'arbitrage car tout joueur peut être amené à faire de l'arbitrage.

La FFB souhaitant mettre en place dans un futur proche un vrai statut "directeur de jeu" au billard américain, le Président profite de l'opportunité d'associer le blackball et le carambole, en programmant une formation spécifique pour ces trois disciplines.

Le Président ajoute que le CMTB est le seul à composer avec trois disciplines, et avec toutes les spécialités au carambole. Le but est que le CMTB profite de sa position géographique en tant que le centre de gravité du Grand Est.

Les priorités pour la saison 2022 – 2023 sont :

- En premier lieu renouer le dialogue avec les clubs du CMTB et leurs adhérents, le conseil départemental et tous les autres organismes publics. Le Président a commencé ces démarches (CDOS, banque, échanges avec les clubs et la Ligue Grand Est de Billard, ...)
- La diffusion du "questionnaire compétiteur - carambole"
- Les échéances sportives (calendriers, inscriptions, code sportif). Les calendriers blackball et billard américain sont établis et prêts à être diffusés. Le terme "engagement", utilisé à chaque début de saison dans le fichier envoyé aux compétiteurs pour qu'ils choisissent les modes de jeu qui les intéressent, est à changer car ce terme bloquerait certains compétiteurs qui pensent que cet "engagement" est définitif, ce qui les empêcherait de s'inscrire dans un ou plusieurs modes de jeu.
Les inscriptions au blackball et au billard américain débuteront début juillet et se termineront fin juillet afin de laisser le temps aux responsables sportifs de préparer la saison sportive.
Le code sportif est en cours de modification.
- L'aide à l'animation pour la rentrée scolaire 2022. Le club de Bar-le-Duc accueillera le Tour de France Femme le 28 juillet 2022. Les forums des associations sont fixés traditionnellement début septembre. A ce sujet, les clubs désireux d'utiliser les billards du CMTB et/ou les supports de communication de la FFB (oriflamme, roll-up) pour cet événement peuvent en faire la demande au CMTB.
- Le site internet sera remodelé. Il est déjà en cours de modification.

2/ Tour de table

Aucun membre du Comité Directeur n'a de remarque ou point important à discuter à ce stade de la réunion.

3/ Organigramme

La démission de Monsieur Nicolas MEYER est officiellement actée.

Les postes du Comité Directeur ont besoin d'être repensés. La commission sportive en l'état n'est plus utile puisqu'une seule personne se charge d'une discipline.

Le Président propose que le CMTB soit divisé selon les postes suivants :

- Un Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier)
- Un pôle sportif (billard américain, blackball, carambole)
- Un pôle formation (promotion, formations carambole).

A noter que les formations billard américain et blackball sont assurées par les responsables sportifs de ces deux disciplines.

Voté à l'unanimité

Vote pour la révocation de deux membres du Comité Directeur (**vote à bulletin secret**)

- David Billas cumule les absences non excusées aux réunions du Comité Directeur. Ces absences peuvent créer un problème de quorum lors de ces réunions. David a une activité professionnelle très prenante et étant maintenant Président du club de Commercy, sera invité aux réunions du comité directeur élargi aux présidents de clubs. Les membres du Comité Directeur comprennent son manque d'engagement au CMTB. De plus, son poste actuel au CMTB est transféré au responsable sportif américain. Le Président demande sa révocation. Cependant, il sera tout à fait possible à David de reprendre un poste au CMTB dans le futur s'il le souhaite.

8 votants

OUI : 7

NON : 1

ABSTENTION : 0

David est révoqué dès la fin de la réunion du Comité Directeur.

A la suite des dysfonctionnements lors de la présidence par intérim de Daniel Voltz, l'actuel Président avait écrit dans sa profession de foi que s'il était élu à ce poste, il demanderait sa révocation. La volonté du Président actuel est de tourner la page et de repartir sur de bonnes bases avec une équipe soudée.

Le Président demande donc sa révocation.

8 votants

OUI : 3

NON : 1

ABSTENTION : 4

Daniel est révoqué dès la fin de la réunion du Comité Directeur.

4/ Vote du texte de la RGPD

RGPD : Règlement Général pour la Protection des Données

Ce texte gouvernemental devenu obligatoire garantit à chaque individu de pouvoir demander à un organisme et à tout moment la suppression de ses données personnelles.

Ce texte sera disponible en totalité dans les documents téléchargeables depuis le site internet du CMTB.

Voté à l'unanimité

5/ Trésorerie

Le bilan financier de la saison 2020 – 2021 n'a pas été approuvé puisque faute de quorum, la dernière Assemblée Générale n'a pas eu lieu. Les dépenses ont été très faibles du fait de la pandémie.

CHARGES		634,74 €	PRODUITS		634,74 €
60 - ACHAT	0,00 €		70 - VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 436,00 €	
<i>Frais de réception</i>	0,00 €		<i>Cotisation des clubs</i>	800,00 €	
61 - SERVICES EXTERIEURS	536,00 €		<i>Licence</i>	136,00 €	
<i>Matériel pédagogique</i>	500,00 €		<i>Matériel pédagogique</i>	500,00 €	
<i>Divers</i>	36,00 €		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	98,74 €		<i>Conseil départemental</i>	0,00 €	
<i>Frais des compétiteurs</i>	0,00 €		<i>Fédération Française de Billard</i>	0,00 €	
<i>Frais d'arbitrage</i>	0,00 €		<i>Ligue Grand Est de Billard</i>	0,00 €	
<i>Frais du comité directeur</i>	60,00 €		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	
<i>Site internet</i>	38,74 €		<i>Droit d'inscription aux formations</i>	0,00 €	
			<i>Abandon des frais de déplacement</i>	0,00 €	
			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-801,26 €	
			<i>Pour exercice financier bénéficiaire</i>	-801,26 €	

Voté à l'unanimité

Le budget prévisionnel 2021 - 2022 annonçait un déficit de 1000 € et un budget pour les frais des compétiteurs de 1500 € :

CHARGES		4 400,00 €	PRODUITS		4 400,00 €
60 - ACHAT	100,00 €		70 - VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	860,00 €	
<i>Frais de réception</i>	100,00 €		<i>Cotisation des clubs</i>	800,00 €	
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 400,00 €		<i>Licence</i>	0,00 €	
<i>Formation</i>	2 200,00 €		<i>Location</i>	60,00 €	
<i>Divers</i>	200,00 €		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 500,00 €	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 900,00 €		<i>Conseil départemental</i>	1 500,00 €	
<i>Frais des compétiteurs</i>	1 500,00 €		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 040,00 €	
<i>Frais d'arbitrage</i>	200,00 €		<i>Droit d'inscription aux formations</i>	840,00 €	
<i>Frais du comité directeur</i>	200,00 €		<i>Abandon des frais de déplacement</i>	200,00 €	
			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00 €	
			<i>Pour exercice financier déficitaire</i>	1 000,00 €	

Les dispositions financières du CMTB stipulent que le CMTB reçoit toutes les demandes de remboursement des compétiteurs pour toute la saison. Si la somme totale est inférieure à la somme allouée au remboursement des compétiteurs, les demandes sont remboursées selon le

barème en vigueur. Si la somme est supérieure au budget du CMTB, les remboursements se font au prorata. Les compétiteurs sont donc remboursés en juillet, soit à la fin de la saison.

Bilan financier 2021 – 2022 au 9 juin 2022 :

CHARGES		1 154,30 €	PRODUITS		1 154,30 €
60 - ACHAT		110,35 €	70 - VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES		800,00 €
	Achats divers	88,70 €		Cotisation des clubs	800,00 €
	Frais de réception	21,65 €		Licence	0,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS		700,00 €		Location	0,00 €
	Aide au développement	0,00 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		851,00 €
	Formation	700,00 €		Conseil départemental	851,00 €
	Services divers	0,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		350,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		343,95 €		Abandon des frais de déplacement	0,00 €
	Cue Score	180,00 €		Divers	10,00 €
	Frais des compétiteurs	83,95 €		Don	0,00 €
	Frais du comité directeur	60,00 €		Droit d'inscription aux formations	340,00 €
	Services bancaires	20,00 €	78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		-846,70 €
	Site internet	0,00 €		Pour exercice financier bénéficiaire	-846,70 €

Bilan financier 2021 – 2022 (projection au 31 août 2022) :

CHARGES		3 467,44 €	PRODUITS		3 467,44 €
60 - ACHAT		178,70 €	70 - VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES		860,00 €
	Achats divers	88,70 €		Cotisation des clubs	800,00 €
	Frais de réception	90,00 €		Licence	0,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS		1 490,00 €		Location	60,00 €
	Aide au développement	560,00 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		851,00 €
	Formation	930,00 €		Conseil départemental	851,00 €
	Services divers	0,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		560,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		1 798,74 €		Abandon des frais de déplacement	0,00 €
	Cue Score	180,00 €		Divers	10,00 €
	Frais des compétiteurs	1 500,00 €		Don	100,00 €
	Frais du comité directeur	60,00 €		Droit d'inscription aux formations	450,00 €
	Services bancaires	20,00 €	78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 196,44 €
	Site internet	38,74 €		Pour exercice financier déficitaire	1 196,44 €

Soit environ 5500€ de trésorerie à la fin de la saison.

Voté à l'unanimité

Budget prévisionnel 2022 – 2023 :

CHARGES		4 043,74 €	PRODUITS		4 043,74 €
60 - ACHAT		150,00 €	70 - VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES		890,00 €
	Achats divers	150,00 €		Cotisation des clubs	800,00 €
	Frais de réception	150,00 €		Licence	0,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS		2 150,00 €		Location de matériel pédagogique	90,00 €
	Aide au développement	800,00 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		1 500,00 €
	Formation	1 200,00 €		Conseil Départemental de la Meuse	1 000,00 €
	Services divers	150,00 €		Fédération Française de Billard	250,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		1 743,74 €		Ligue Grand Est de Billard	250,00 €
	Cue Score	180,00 €		Ligue Grand Est de Billard (Cue Score)	90,00 €
	Frais des compétiteurs	1 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		903,74 €
	Frais d'arbitrage	300,00 €		Don	303,74 €
	Frais du comité directeur	150,00 €		Droit d'inscription aux formations	600,00 €
	Services bancaires	75,00 €	78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		750,00 €
	Site internet	38,74 €		Pour exercice financier déficitaire	750,00 €

Le budget n'est pas extensible à l'infini et le Comité Directeur fait le choix, pour la saison prochaine, de réduire la part des « frais compétiteurs » en faveur de l'aide au développement et la formation.

Le Comité Directeur échange sur la nature des « frais compétiteurs » qui devra faire l'objet d'échanges avec les clubs. Une piste envisagée est de se concentrer davantage sur les compétitions nationales voire internationale, et les jeunes.

La part CMTB des licences fixée à 0€ en 2020, restera à 0€ pour la saison 2022 – 2023 ; à noter que la part de la FFB augmente de 2€ dès cette saison. Cette part sera de nouveau votée lors de la prochaine Assemblée Générale pour un montant de 1€.

Le budget formation pour la saison 2022 – 2023 sera de 1200 €, à raison de 400 € par discipline (carambole / américain / blackball). Ce budget sera éventuellement modifié en fonction du formateur invité.

Afin de recueillir des financements, le Président propose de lancer un recensement des besoins (matériels, formations) au niveau des clubs pour établir des projets de subvention (FFB, Ligue, Conseil départemental, Conseil régional).

Voté à l'unanimité

Projet de Varennes-en-Argonne:

Le club de Varennes-en-Argonne a déposé un appel à projet "Développement 2022" auprès de la FFB via l'Agence Nationale du Sport. Ce projet est un partenariat entre le collège de Varennes-en-Argonne et le club de billard à partir de septembre 2022. Le club souhaite acheter quatre tables de blackball qui seront placées dans une salle proche du collège, ce qui permettra de mettre en place "le billard à l'école".

Ces quatre tables pourront toutefois être utilisées pour des compétitions du club (candidature pour la finale de Ligue en 2023)

Le montant de ce projet est estimé à 8000€

La FFB alloue un budget spécial de 3500€

La CODECOM alloue un budget de 800€

La Ligue alloue un budget de 2000€

Le Président a obtenu que le projet soit étudié en commission par le CD de la Meuse, jusqu'à 800€ de participation.

Le Président du CMTB propose de financer ce projet de 500€

Voté à l'unanimité

En ce qui concerne le compte en banque, le chéquier devient payant (6,50 € / mois), les virements également (5 € / mois), sans aucun service supplémentaire, à partir du 1^{er} juillet 2022.

Il existe une banque en ligne gratuite, mais pas de chéquier disponible et il n'est pas possible d'encaisser les espèces sans passer par une tierce personne.

Il faut faire un comparatif des banques (physiques et en ligne) afin de trouver la solution la plus pratique et la moins onéreuse pour le CMTB.

6/ Questionnaire "compétiteur – carambole"

Le questionnaire, envoyé aux membres du Comité Directeur pour validation, est bien pensé et permettra aux compétiteurs carambole, de s'exprimer sur leurs envies de formule de compétition afin de moderniser le championnat du CMTB pour la saison 2022 – 2023.

Ce questionnaire sera envoyé fin juin aux compétiteurs afin de laisser le temps au responsable sportif carambole de faire le bilan des doléances des joueurs.

7/ Site internet

Le site est en cours de modification. Les listes des licenciés, formateurs, arbitres, ont été mises à jour. Les pages organigramme, membres des commissions sportives et membres du Comité Directeur ont été fusionnées.

Le Président a également écrit quelques articles. Les clubs ont tous un accès en écriture au site internet et peuvent donc contribuer directement à la vie de ce site. Le but étant de favoriser les événements importants qui représentent le CMTB et pas seulement les résultats de tous les compétiteurs.

Le thème graphique ainsi que les menus du site internet seront également mis à jour.

8/ Questions diverses

1. Le tour de France Femme sera à Bar-le-Duc le 28 juillet 2022. Il y a deux billards à mettre en place à l'hôtel de Ville de Bar-le-Duc, il faut donc des bénévoles pour le déménagement.

Réponse : Jonathan Montel est disponible pour cette journée, Benoit Clément va essayer de libérer son après-midi. Tout licencié du CMTB peut se rendre à Bar-le-Duc pour aider à la réussite de cette journée.

2. Les supports de communication FFB du CMTB sont maintenant stockés au club de Bar-le-Duc. Benoit Clément doit ramener le pied métallique d'un des supports. Les deux billards, actuellement stockés chez Monsieur François Rémy doivent être déménagés au plus tard le 30 juin 2022 car son local sera loué à partir du 1^{er} juillet 2022.

Réponse : Une nouvelle solution de stockage de ces billards est actuellement en cours d'étude. A noter que le billard américain, très lourd à transporter, serait à remplacer par le billard américain décathlon. Ce point sera discuté dans une prochaine réunion du Comité Directeur.

3. Faut-il maintenir le questionnaire "baromètre" permettant de revoir les attentes des membres du CMTB et des clubs ?

Réponse : oui, cette idée est à garder. Il faut toutefois attendre un peu avant de l'envoyer aux adhérents du CMTB car en juin et juillet il y a déjà le questionnaire "compétiteur" et le fichier "d'engagement" à leur transmettre. Ce questionnaire "baromètre" sera envoyé mis août.

4. Serait-il possible de mettre en place un CMTB d'or valorisant un compétiteur dans chacune des disciplines (carambole / américain / blackball) et un bénévole?

Réponse : Cette idée est à étudier prochainement pour savoir ce qu'on veut faire et comment mettre en place les récompenses.

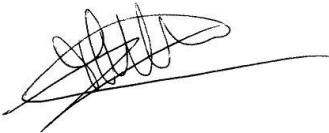
5. Concernant l'inscription des joueurs – 23 ans au sein du CMTB, serait-il possible d'avoir leur date de naissance afin de faciliter leur inscription dans la bonne catégorie d'âge dès le début de saison ? En effet, un junior qui fête son 23^{ème} anniversaire en janvier change de catégorie en cours de saison et il ne peut donc plus participer aux tournois de la catégorie < 22 ans.

Réponse : Certains clubs ont déjà les dates de naissance de leurs adhérents, elles peuvent donc être communiquées au CMTB dans un premier temps. Dans un second temps, la liste des membres du CMTB sera mise à jour (coordonnées des licenciés et plus particulièrement date de naissance des jeunes).

6. Date de la prochaine Assemblée Générale : le Président propose le 17 septembre 2022. Réunion du Comité Directeur le matin et Assemblée Générale l'après-midi.

FERMETURE DE SEANCE : 12 H 05

Le Président
MONTEL Jonathan

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jonathan Montel', written over a horizontal line.

La secrétaire du CMTB
CAILLER Aurélie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélien Cailleur', written over a horizontal line.